

## Protocole des ACM périscolaires Pôles Petite enfance/Enfance

Le présent protocole sanitaire repose sur les recommandations élaborées par les autorités sanitaires du pays et sur les mesures gouvernementales permettant aux salariés et aux publics d'être en sécurité dans le cadre des accueils périscolaires ; sur les lieux d'animation.

Mise en application du 2 au 30 novembre 2020 et renouvellement au regard des dispositions gouvernementales.

Référence version du 30/10/2020 Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

### • RECOMMANDATIONS GENERALES :

Dans ce nouveau contexte de reprise de la contamination sur les territoires **tous les salariés et enfants à partir de six ans** devront porter un masque en présence de tous les publics et respecter les gestes de distanciation entre eux. Il sera procédé au lavage systématique des mains avec du gel hydro-alcoolique et demandé de ne pas s'échanger d'effets personnels entre eux et avec les publics.

L'animateur (ou personnel encadrant) affecté à l'encadrement et l'animation d'un groupe ne pourra côtoyer (dans la journée) un autre groupe et utiliser une autre salle que celle qui lui aura été affectée pour la journée.

Les déplacements des groupes se feront alternativement dans une journée pour éviter de se croiser :

- Accès aux salles dédiées
- Passage aux toilettes et lavage des mains
- Temps à l'extérieur
- Arrivée et retour avec les familles...

Aérer le plus souvent possible les locaux et lieux d'activités durant la journée toutes les deux heures.

La constitution des groupes ne doit pas excéder 12/14 personnes (enfants et encadrants compris).

- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel avec les produits selon la Norme EN14476
- Dotation d'un thermomètre sur les différents points d'accueil pour pouvoir mesurer la température des enfants et des personnels encadrants

L'équipe et agents techniques veilleront à la disponibilité des poubelles munies de sacs, de savon liquide, de gel hydro alcoolique, de serviettes en papier à usage unique, de lingettes virucides pour nettoyer certains objets et petit le matériel quand cela est nécessaire.

Les coordinateurs des pôles Petite enfance et Enfance chargés du suivi sanitaire sont désignés référents Covid19. Ils veillent à l'application des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les mesures de protection mises en place.

### • MODALITE D'ACCUEIL DU PUBLIC :

**L'accueil au centre (Jean MOREL et/ou Florent Evrard)** sera préalablement défini au regard des inscriptions validées auprès de notre secrétariat/accueil précisant l'âge des enfants et les jours de présence afin de constituer en amont et de manière immuable les groupes et l'encadrement par un animateur spécifique à chaque groupe constitué (8 ou 11 enfants maxi au regard des accueils de moins et de plus de 6 ans).

Cet accueil se déroulera à partir de 8h00 jusque 18h00 ; pas d'accueil dans la journée après la constitution des groupes.

Définir et matérialiser les sens de circulation (Eviter les croisements des publics externe et interne), lieu d'accueil à l'arrivée et sortie.

-Présence des animateurs référents de chaque groupe pour l'arrivée des publics au centre ;

-Accueil des publics par les différents accès extérieurs (Salle dédiée aux différents groupes) ; pas de parents dans les locaux ;

-Accueillir individuellement chaque enfant dans son groupe ;

-Lavage des mains (20-30 secondes) ;

-Regroupement dans la salle dédiée (Aménagement préalable de l'espace facilitant la distanciation physique lors des activités) :

- Les surfaces devront être nettoyées au préalable
- Organiser les déplacements dans la salle

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée au centre. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil.

**L'accueil sur les sites périscolaires (accompagnement à la scolarité)** reprend l'ensemble des règles édictées par le présent protocole ; les accueils se déroulent sur les lieux habituels en fonction des quartiers.

La limitation du brassage entre mineurs des différents groupes scolaires est requise ; adaptation en fonction de la taille des groupes et de l'espace de manière à maintenir le moins de croisements entre les groupes).

Le port du masque et règles d'hygiène (lavage des mains) sont appliqués ; éviter tous les échanges de matériel personnel des enfants entre eux (livre, cahier, stylo...) ainsi que leurs effets personnels (sacs, vêtements...). Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les protocoles de nettoyages sont appliqués ; prévoir un espace en cas d'éloignement d'un mineur pour suspicion d'une contamination à la Covid19 (couloir, salle autre ...) dans l'attente du retour au domicile par la famille.

Des justificatifs de déplacement seront donnés aux familles à leur demande pour les enfants accueillis (Cf modèle Justificatif de déplacement scolaire).

- **ORGANISATION DES TEMPS D'ANIMATION :**

Ranger les mobiliers et matériels d'activité qui ne seront pas utilisés durant cette période.

Organiser l'espace des groupes avec le mobilier et matériel pédagogique qui est nécessaire à l'activité (Tables, chaises, petit matériel pédagogique...) et limiter les déplacements durant l'activité en salle (respect des distanciations, gestes barrières) ; pas d'accès direct au matériel pédagogique par le public.

Mise en place d'un planning d'activité permettant une animation par groupe ; l'accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré.

Planifier les temps des différents groupes constitués pour l'accès aux toilettes et temps de sortie (Un groupe à la fois sur l'extérieur ou si plusieurs, aucun croisement et échange entre deux groupes).

Les activités de plein air doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate des bâtiments d'accueil ; les activités physiques (sportives) sont autorisées uniquement dans le cadre des activités de l'ACM sur le lieu d'accueil (les intervenants extérieurs sont autorisés à mener cette activité avec un seul groupe au sein de l'accueil).

Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte d'accueil, ainsi que les sorties sont autorisées uniquement dans le cadre des prescriptions de respect des mesures d'hygiène et de la réglementation en vigueur, des autorisations de déplacement définies par les mesures gouvernementales.

- **ORGANISATION DES TEMPS DE RESTAURATION :**

#### **Les goûters**

Distribution de ceux-ci par le directeur(trice) de l'accueil ou personnel affecté à des missions spécifiques dans l'enceinte de l'ACM aux différents groupes (Plateau). Il sera privilégié des collations individuelles sous emballage individuel.

#### **Le déjeuner**

Organisation par un prestataire selon recommandations (ou fourni par la famille en cas de régime ne pouvant être adapté aux conditions sanitaires en place).

Superviser le lavage des mains avant le repas et après le passage aux toilettes, après le repas.

Disposition des tables permettant le respect des distanciations physiques ; pas de vis-à-vis à table ni d'échange de couverts entre le public.

Organisation permettant un cheminement à table sans le croisement des groupes, usage unique de couverts et d'éco-cup avec placement de brocs pour toutes les tables (pas d'échange de bouteilles) manipulés par le personnel de service en place.

Distinction de l'entrée et sortie de la salle de restauration.

- **ORGANISATION DES TEMPS DE NETTOYAGE :**

Les locaux sont nettoyés chaque jour après les activités prenant en compte les mobiliers (tables, chaises...), poignées des portes et fenêtres, sols et une désinfection de tous les matériels pédagogiques utilisés avec les produits référencés Norme EN14476.

Les sanitaires sont également traités après chaque usage par les publics.

Le personnel d'entretien aura une tenue adaptée aux dispositions de l'usage des produits utilisés (Détergent/désinfectant **virucide Norme EN14476**)

- **CONDUITE PARTICULIERE EN CAS DE SUSPICION OU CAS AVERE DE CONTAMINATION :**

Tout symptôme évocateur d'infection au virus constaté chez un enfant ou un membre du personnel doit conduire à l'isolement et port d'un masque. Une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire.

Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire de l'enfant et sa famille ; celui-ci devra quitter le dispositif d'accueil et l'encadrant rejoindre son domicile.

Le processus opérationnel sera mis en place pour la désinfection des locaux et les mesures d'isolement des personnels concernés définis par les autorités sanitaires.

- **DEPLACEMENT EN BUS :**

Les déplacements en autocar sont mis en place dans le cadre de la restauration entre le lieux d'animation pour le centre maternel Jean Morel et la salle Florent Evrard prévue à cet effet (maintenir un placement entre les groupes en laissant un rang de sièges libre) ; le circuit de ramassage du matin et de retour le soir est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Bus préalablement désinfecté avant que les enfants soient pris en charge  
Désinfection du bus après la descente ; **ces opérations devront être effectuées par le prestataire.**

Les déplacements en minibus ne sont pas autorisés jusqu'à nouvel ordre.

Les transports en commun sont proscrits jusqu'à la publication de nouvelles directives.